AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C2002**
FR0011981968-FS1007

27 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WORLDLINE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2025, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 735 169 actions WORLDLINE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et 4,18% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors et sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral.

---

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 688 ADR WORLDLINE (représentant 344 actions WORLDLINE), (ii) 234 121 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions WORLDLINE, réglés exclusivement en espèces, (iii) 6 865 677 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 2 526 171 actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 528 169 actions WORLDLINE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.